

Avis aux actionnaires du Compartiment « GEFIP EUROLAND »

Paris, le 19/12/2022

Objet : Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates »)

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes actionnaire de GEFIP EUROLAND (action P - ISIN : **FR0014006Z05** et action I - ISIN : **FR0014006Z13**), (ci-après « **le Compartiment** »), un compartiment de la SICAV GEFIP SELECT gérée par Gestion Financière Privée - GEFIP (ci-après la « **Société de gestion** ») agréée par l'Autorité des marchés financiers (ci-après « **AMF** ») sous le numéro GP 90043 et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quels changements vont intervenir sur votre Compartiment ?

La Société de Gestion vous informe que le prospectus de votre Compartiment sera modifié, afin de mettre en place un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates »), permettant d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un seuil déterminé, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des actionnaires ou du public le commande.

Cette modification n'impacte ni la stratégie, ni le profil de rendement/risque de votre Compartiment.

Quand cette opération interviendra-elle ?

La mise en place de ce mécanisme de plafonnement des rachats a été approuvée par les actionnaires de la SICAV GEFIP SELECT réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 25/11/2022. Cette opération entrera en vigueur le 23/12/2022, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos actions, votre Compartiment ne facturant pas de frais de sortie.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque : Non

Augmentation du profil de rendement/risque : Non

Augmentation potentielle des frais : Non

Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Non significative¹



¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRl et l'évolution de l'exposition du Compartiment à une ou plusieurs typologies de risques.

GEFIP SELECT
 Société d'investissement à capital variable (SICAV)
 Société Anonyme (S.A.)
 Siège social : 223 rue Saint-Honoré 75001 Paris
 R.C.S. PARIS : 895 404 374

Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Cette opération est sans conséquence fiscale pour les actionnaires. En cas de désaccord avec ces modifications, le rachat sera considéré comme une cession. La fiscalité sera donc fonction de la nature de l'actionnaire et/ou de l'enveloppe sans laquelle il a souscrit les actions du présent Compartiment.

Quelles sont les principales différences entre votre Compartiment dont vous détenez des actions avant et après cette modification ?

Caractéristiques comparées du Compartiment « GEFIP EUROLAND » (avant et après modification) :

	Avant	Après
Modalités de souscription et de rachat / Mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates »)*	Non applicable pour ce compartiment	Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus et les statuts de la SICAV. Le plafonnement est à hauteur de 5%.
Article 8 – Emissions et rachats des actions (Statuts)*	Non applicable pour ce compartiment	<u>Modification de l'article 8 des statuts :</u> [...]En application des articles L. 214-7-4 du code monétaire et financier et 411-20-1 du règlement général de l'AMF, la société de gestion peut décider de plafonner les rachats quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des actionnaires ou du public le commande. Les modalités de fonctionnement du mécanisme de plafonnement et d'information des actionnaires sont décrites dans le prospectus de chaque compartiment concerné [...].

*Conformément aux dispositions transitoires prévues à l'article 8 bis de l'instruction AMF DOC-2011-19, cette modification n'est pas soumise à agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du compartiment « GEFIP EUROLAND ».

Le prospectus et le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur de votre Compartiment sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : <https://www.gefip.fr/les-fonds-gefip/>

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés :

- Auprès de : 223, rue Saint-Honoré 75001 Paris

GEFIP SELECT
Société d'investissement à capital variable (SICAV)
Société Anonyme (S.A.)
Siège social : 223 rue Saint-Honoré 75001 Paris
R.C.S. PARIS : 895 404 374

- Par courriel à l'adresse suivante : contact@gefip.fr

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information qu'il vous siérait d'obtenir sur ces opérations.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.



Jérôme Magnin
Administrateur

